



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

inscription

Question écrite n° 4140

Texte de la question

M. Michel Vergnier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les difficultés constatées à l'occasion de l'inscription des étudiants en filière UFR-STAPS en Limousin. En effet, aucune sélection n'étant autorisée à l'entrée à l'université, c'est par tirage au sort qu'est établie la liste des admissions. Particulièrement injuste, cette méthode peut provoquer le rejet d'un élève malchanceux pendant plusieurs années consécutives, le plaçant ainsi dans une situation lourde de conséquences pour son avenir. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qui seront prises pour améliorer la situation pour la prochaine rentrée.

Texte de la réponse

Depuis quelques années, de nombreux jeunes sont intéressés par des études en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS). Pour répondre à leur attente, il a été demandé aux établissements de faire un effort particulier pour augmenter le nombre d'étudiants accueillis dans cette filière. Ils ont su répondre positivement à cette préoccupation, et, grâce aux moyens spécifiques dégagés par le ministère et à l'ouverture de nouvelles sections, le nombre de places offertes a plus que triplé par rapport à 1994. Par ailleurs, des efforts importants d'information des élèves dès le lycée sur les caractéristiques exigeantes de ces études ont été déployés, qui ont permis cette année de faciliter l'orientation des étudiants et de mieux maîtriser l'évolution des effectifs. Cependant la situation actuelle n'est pas satisfaisante. C'est pourquoi j'ai décidé d'engager une réflexion nationale sur l'avenir de la filière STAPS.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vergnier](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4140

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3253

Réponse publiée le : 24 novembre 1997, page 4230